



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 1^{er} septembre 2016

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

A la suite de l'attentat de Nice, le 14 juillet dernier, j'ai rendu visite aux forces de sécurité de l'aéroport de Faa'a. A cette occasion, j'ai indiqué qu'il n'y avait pas, sur le territoire de la Polynésie française, de personne faisant l'objet d'une fiche « S » pour un comportement indiquant un processus de radicalisation.

Depuis, des signalements faibles qui avaient été portés à ma connaissance par l'administration pénitentiaire ont été caractérisés, courant août, par des attitudes et propos plus explicites s'agissant des références à un islam politique. Cette évolution négative a motivé des fiches « S » pour trois détenus de Nuutania.

Ce sont les seules fiches « S » pour ce motif qui existent en Polynésie française.

Dans ce contexte, pour les services de sécurité, la fiche « S » induit un rôle d'alerte et de suivi pour les personnes concernées. En l'occurrence, puisqu'il s'agit de détenus, c'est à l'administration pénitentiaire de choisir les voies et moyens les mieux adaptés à la vie carcérale et à leurs comportements.

Ces trois fiches « S » correspondent avant tout à des mesures de prévention. **Ne créons pas de psychose non justifiée dans un territoire qui est épargné.** La fiche « S » aura pour objectif, lorsque ces trois détenus seront libérés, de mobiliser les services de sécurité pour assurer un suivi afin d'éviter toute dérive extrémiste.

Pour le reste, je n'ai pas à commenter les débats d'un prétoire à une audience correctionnelle, ni, d'ailleurs, les faits judiciaires qui les justifient. A ce jour, je considère que la situation polynésienne, sur ce sujet de radicalisation, est particulièrement préservée et rien ne justifie que je prenne des mesures particulières qui mobiliseraient au-delà de ce qui est déjà prévu dans le cadre de Vigipirate renforcé.

La fiche S est une des nombreuses catégories du fichier des personnes recherchées (FPR). Chaque catégorie possède une nomenclature qui s'exprime par une lettre : « M » pour les mineurs en fugue, « V » pour les évadés...

Cette fiche contient l'état civil, le signalement, la photographie, les motifs de recherche, la conduite à tenir en cas de découverte et quelques autres détails. On peut donc être fiché dans le FPR pour de nombreuses raisons : judiciaires, administratives, fiscales, mais aussi « d'ordre public », dont la fiche « S » pour sûreté de l'Etat. Les fiches « S » n'entraînent aucune action automatique de coercition à l'encontre d'une personne mais elles mobilisent les forces de sécurité dans le suivi de la personne fichée dans les limites fixées par la loi.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr